

Pôle Santé / Social

Affaire suivie par
Véronique RIVIÈRE-DOSSAT
Assistante sociale
Conseillère technique
responsable départementale

Claude SAINT-AURET
Infirmier conseiller technique
responsable départemental

Téléphone
02 33 06 92 32

Courriel
dsden50-sante-social
@ac-caen.fr

Adresse
12, rue de la Chancellerie
BP 442
50002 Saint-Lô Cedex

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Manche

à

Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles

Mesdames et messieurs les directeurs d'école

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les enseignants des
collèges et lycées

s/c de mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Mesdames et messieurs les principaux de collège

Mesdames et messieurs les proviseurs de lycées

Mesdames et messieurs les infirmiers scolaires

Mesdames et messieurs les médecins scolaires

Mesdames et messieurs les assistants sociaux en
faveur des élèves

Saint-Lô, le 12 mars 2019

Objet : Signalement judiciaire

Tous les personnels de l'Éducation nationale sont soumis au devoir d'informer le procureur de la République de tout crime ou délit dont ils ont la connaissance (article 40 du code de procédure pénale).

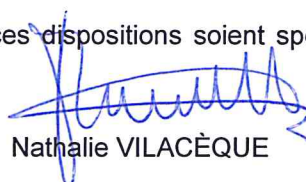
Lors d'un signalement judiciaire, les premiers éléments recueillis suffisent à renseigner le modèle de fiche communiqué dans la circulaire départementale du 7 novembre 2018 relative à la protection de l'enfance et événements graves.

Il est donc impératif que le signalement soit adressé par courriel et ce dans les plus brefs délais, quelle que soit votre connaissance sur un éventuel dépôt de plainte déposé par la famille de l'élève.

Le signalement judiciaire fera l'objet simultanément d'une information :

- de la DSDEN par le biais d'une copie adressée par voie électronique (dsden50-signalementjudiciaire@ac-caen.fr)
- de l'aide sociale à l'enfance (ASE) en l'adressant à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour les signalements d'enfants en danger (crip@manche.fr).

Je vous remercie de veiller à ce que ces dispositions soient spécifiquement mises en œuvre sans restriction.



Nathalie VILACÈQUE